Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20261016-DAJ-DEC-26-316-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 184-2026

Portant validation du devis de la société RAYOMETAL pour l'achat des rayonnages alimentaires pour les nouvelles chambres froides

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société RAYOMETAL pour l'achat des rayonnages alimentaires pour les nouvelles chambres froides ;

Considérant que le devis de la société RAYOMETAL ;

DECIDE :

De valider le devis de la société RAYOMETAL pour l'achat des rayonnages alimentaires pour les nouvelles chambres froides pour un montant de 5 572.04 € HT

signé électroniquement le 15/10/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

MAIRIE DE BERNAY 27300

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.